



**VILLE DE ACHENHEIM**

*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

**EXTRAIT  
du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 30 mars 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

**DELIBERATION N°2026-06**

Désignation des délégués communaux au SIVU des Châteaux

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, Mme Sandrine HECKER, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Andrée HUMMEL, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Aurélien WALTER, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Mme Patricia ZANDER donnant procuration à M. Valentin RABOT

---

La commune est membre du SIVU des Châteaux. Ce SIVU regroupe 5 communes : Achenheim, Hangenbieten, Osthoffen, Breuschwickersheim, Kolbsheim, et gère le périscolaire et le multi accueil.

La commune a 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants dans ce SIVU.

Le Maire propose une liste :

- 3 titulaires : V.RABOT, V.KOCH, G. STEEGMANN
- 3 suppléants : A.SCHAMBIL, K.CLAUSS, S.CHAMSY

Aucune autre liste n'est proposée.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne en son sein, la liste proposée par le Maire désignant ses membres titulaires et suppléants pour le SIVU des Châteaux, soit :*

- 3 titulaires : V.RABOT, V.KOCH, G. STEEGMANN
- 3 suppléants : A.SCHAMBIL, K.CLAUSS, S.CHAMSY

**Adopté à l'unanimité**



Pour extrait conforme

à ACHENHEIM, le 30 mars 2026

Le Maire, Valentin RABOT

Accusé de réception en préfecture  
067-216700046-20260330-2026-06-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026



**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**VILLE DE ACHENHEIM**

*Département du Bas-Rhin*  
*Arrondissement de Strasbourg*

Séance publique du lundi 30 mars 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

**DELIBERATION N°2026-07**

Désignation des délégués communaux au SIVU d'Achenheim

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, Mme Sandrine HECKER, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Andrée HUMMEL, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Aurélien WALTER, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : Mme Patricia ZANDER donnant procuration à M. Valentin RABOT

---

La commune est membre du SIVU d'Achenheim. Ce SIVU regroupe 8 communes : Achenheim, Hangenbieten, Osthoffen, Breuschwickersheim, Kolbsheim, Oberschaeffolsheim, Ittenheim, Handschuheim, et gère le gymnase du collège.

La commune a 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants dans ce SIVU.

Le Maire propose une liste :

- 2 titulaires : V. RABOT, A. EHRET
- 2 suppléants : V. KOCH, S. KELLER

Aucune autre liste n'est proposée.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne en son sein, la liste proposée par le Maire désignant ses membres titulaires et suppléants pour le SIVU d'Achenheim, soit :*

- 2 titulaires : V. RABOT, A. EHRET
- 2 suppléants : V. KOCH, S. KELLER

**Adopté à l'unanimité**



Pour extrait conforme

Fait à ACHENHEIM, le 30 mars 2026

Le Maire, Valentin RABOT

Accusé de réception en préfecture  
067-21670013-20260330-2026-07-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026





**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**VILLE DE ACHENHEIM**

*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

Séance publique du lundi 30 mars 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

**DELIBERATION N°2026-09**

Fixation du nombre de membres du conseil d'administration  
du CCAS

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, Mme Sandrine HECKER, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Andrée HUMMEL, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Aurélien WALTER, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Mme Patricia ZANDER donnant procuration à M. Valentin RABOT

---

Le CCAS est un Etablissement Public Administratif composé de membres issus du Conseil Municipal, élus en son sein, et de membres désignés par le Maire.

Le CGCT prévoit entre 5 et 8 membres du Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 8.*

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme

ACHENHEIM, le 30 mars 2026

Le Maire, Valentin RABOT





**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*  
*Arrondissement de Strasbourg*

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 30 mars 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

**DELIBERATION N°2026-10**

Désignation des membres du CCAS

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, Mme Sandrine HECKER, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Andrée HUMMEL, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Aurélien WALTER, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : Mme Patricia ZANDER donnant procuration à M. Valentin RABOT

Le CGCT prévoit une élection au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le nombre de membres a été fixé à 8.

Le Maire, Président de droit propose une liste de 8 membres internes au Conseil Municipal :

- 8 Membres : V. KOCH, T. BENOIT, MS DEJUS ANDRE, J. WENGER, S. CHAMSY, C. HOLWEG, S. HECKER, G. SINGER

Aucune autre liste n'est proposée.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne la liste proposée par le Maire désignant ses membres représentants au conseil d'administration du CCAS, soit :*

- 8 membres internes au Conseil Municipal : V. KOCH, T. BENOIT, MS DEJUS ANDRE, J. WENGER, S. CHAMSY, C. HOLWEG, S. HECKER, G. SINGER
- Le Maire est Président de droit

**Adopté à l'unanimité**



Pour extrait conforme

à ACHENHEIM, le 30 mars 2026

Maire, Valentin RABOT

Accusé de réception en préfecture  
067-216700013-20260330-2026-10-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026



**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*  
*Arrondissement de Strasbourg*

Séance publique du lundi 30 mars 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

**DELIBERATION N°2026-11**

Composition du comité de jumelage

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, Mme Sandrine HECKER, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Andrée HUMMEL, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Aurélien WALTER, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : Mme Patricia ZANDER donnant procuration à M. Valentin RABOT

---

La commune dispose d'un comité de jumelage composé de 5 membres élus par le conseil municipal en son sein et de 5 membres désignés par le Maire.

Le Maire en est le Président de droit.

Le maire propose une liste de 5 membres internes au conseil municipal : V.KOCH, J. WENGER, A. HUMMEL, M. PICARDO, C. HOLWEG

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ses membres, appelés à siéger au comité de jumelage, soit :*

- 5 membres internes au Conseil Municipal : V.KOCH, J. WENGER, A. HUMMEL, M. PICARDO, C. HOLWEG
- Le Maire est Président de droit

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme

fait à ACHENHEIM, le 30 mars 2026

Maire, Valentin RABOT



Accusé de réception en préfecture  
067-21670013-20260330-2026-11-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026



**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*  
*Arrondissement de Strasbourg*

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

Séance publique du lundi 30 mars 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

**DELIBERATION N°2026-12**

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, Mme Sandrine HECKER, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Andrée HUMMEL, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Aurélien WALTER, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLIOD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Mme Patricia ZANDER donnant procuration à M. Valentin RABOT

---

Le CGCT permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences (ART L2122-22).

L'objectif est de permettre la poursuite de l'activité communale.

La réglementation prévoit l'obligation pour le Maire d'informer le Conseil de l'exercice de ces délégations (séance qui suit la décision)

*Il est proposé au Conseil Municipal de consentir ces délégations dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT*

La liste est la suivante :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions duc de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;


067-216700013-20260330-2026-12-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026

- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
- 30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;
- 31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les délégations consenties au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.*

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
à ACHENHEIM, le 30 mars 2026  
Le Maire, Valentin RABOT





## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*  
*Arrondissement de Strasbourg*

Séance publique du lundi 30 mars 2026 à 20h00  
Conseillers en exercice : 23  
Présents ou représentés : 23  
Nombre de votants : 23

### **DELIBERATION N°2026-13**

Constitution des commissions spécialisées

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, Mme Sandrine HECKER, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Andrée HUMMEL, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Aurélien WALTER, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Mme Patricia ZANDER donnant procuration à M. Valentin RABOT

---

Le Conseil Municipal est amené à fixer ses commissions dites « spécialisées » et à en désigner les membres.

Il est prévu les commissions suivantes :

- Commission finances, RH et organisation de la commune
- Commission Travaux, entretien, voirie, inondations
- Commission projet jeunesse
- Commission petite enfance et affaires scolaires
- Commission environnement – urbanisme
- Commission communication, seniors et jumelage
- Commission associations – sport et culture
- Commission animations

Ces commissions seront pilotées par un élu référent.

*Le Conseil municipal, après en avoir discuté, a validé les commissions et ses membres.*



Pour extrait conforme

fait à ACHENHEIM, le 30 mars 2026

Maire, Valentin RABOT

Accusé de réception en préfecture  
067-216700013-20260330-2026-13-AI  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026



**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**VILLE DE ACHENHEIM**  
*Département du Bas-Rhin*  
*Arrondissement de Strasbourg*

Séance publique du lundi 30 mars 2026 à 20h00  
Conseillers en exercice : 23  
Présents ou représentés : 23  
Nombre de votants : 23

**DELIBERATION N°2026-14**

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, Mme Sandrine HECKER, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Andrée HUMMEL, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Aurélien WALTER, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : Mme Patricia ZANDER donnant procuration à M. Valentin RABOT

La réglementation prévoit un dispositif d'indemnités en plusieurs temps :

- D'abord la fixation d'un crédit global maximal de l'enveloppe indemnitaire allouée au Maire et aux adjoints
- Ensuite l'attribution de l'indemnité au Maire. Cette indemnité est prévue par défaut au taux maximal
- Enfin l'attribution des indemnités aux adjoints qui peut varier dans la limite du montant maximal de l'enveloppe.

- Détermination de l'enveloppe globale :

- Indemnité du Maire : 55,7% de l'IB.1027 soient 2 289,57 € bruts
- Indemnité des adjoints : 21,38% de l'IB.1027 soient 878,83€  
Soit pour 5 adjoints : 4 394,15 €

**BUDGET GLOBAL : 6 683,72 €**

- Proposition d'allocations des indemnités :

- Maire : 55,7% de l'IB.1027 (2 289,57 €)
- Adjoint 1 : 20% de l'IB.1027 (822 €)
- Adjoint 2 : 20% de l'IB.1027 (822 €)
- Adjoint 3 : 20% de l'IB.1027 (822 €)
- Adjoint 4 : 12% de l'IB.1027 (493 €)
- Adjoint 5 : 12% de l'IB.1027 (493 €)
- Conseiller délégué 1 : 12% de l'IB.1027 (493€)

Accusé de réception en préfecture  
067-216700013-20260330-2026-14-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026



## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

**VILLE DE ACHENHEIM**

*Département du Bas-Rhin*

*Arrondissement de Strasbourg*

Séance publique du lundi 30 mars 2026 à 20h00

Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

### **DELIBERATION N°2026-15**

Désignation des membres de la Commission consultative  
d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

*Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire :*

**Présents :**

M. Valentin RABOT, Mme Véronique KOCH, M. Alain EHRET, Mme Sandrine HECKER, M. Sylvain KELLER, Mme Marie Stella DE JESUS ANDRE, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Virginie SANCHEZ, M. Clément HOLWEG, Mme Samire SAMCHSY, M. Stéphane LUTTMANN, Mme Andrée HUMMEL, M. Thomas BENOIT, Mme Anais SCHAMBIL, M. Mario PICARDO, M. Aurélien WALTER, M. Laurent DUC, Mme Katia CLAUSS, M. Jeannot WENGER, Mme Gigliola SINGER, M. Sefkan MOR, Mme Anne VUILLOD  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : Mme Patricia ZANDER donnant procuration à M. Valentin RABOT

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, une Commission consultative d'évaluation des transferts de charges (CLECT) doit être créée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, à la majorité qualifiée des 2/3.

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges à chaque transfert de compétence. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, à raison d'un membre titulaire par commune et d'un membre suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, les membres titulaires et suppléants de la CLECT sont nommés par le conseil métropolitain après désignation par les communes.

La commune d'Achenheim doit donc désigner un membre titulaire et un membre suppléant par la représenter au sein de la CLECT de l'Eurométropole de Strasbourg.

*Le Conseil municipal, Vu l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts ; après en avoir délibéré,*

*Désigne M Valentin RABOT comme membre titulaire et Mme Véronique KOCH en tant que suppléant comme représentant de la commune d'Achenheim au sein de la CLECT de l'Eurométropole de Strasbourg.*

**Adopté à l'unanimité**



extrait conforme

Fait à ACHENHEIM, le 30 mars 2026

Le Maire, Valentin RABOT

Mise en réception en préfecture  
067-216700016-20260330-2026-15-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026

## Sabrina MALLET

---

**De:** gestion.mairie  
**Envoyé:** mercredi 29 mars 2023 10:18  
**À:** Léonie FRITSCH; Monique KLEISER  
**Objet:** TR: documents budgétaires

Pour info



### Sabrina MALLET

Chargée des Ressources Humaines et de la Gestion  
Administrative et Financière

#### Mairie d'Achenheim

7, rue des Tilleuls, 67204 ACHENHEIM

Tél : 03 88 96 00 72

<https://achenheim.fr/>



---

**De :** evelyne.nock <evelyne.nock@dgfip.finances.gouv.fr>

**Envoyé :** mercredi 29 mars 2023 10:15

**À :** gestion.mairie <gestion.mairie@achenheim.fr>; .Avolsheim Pascale <mairie@avolsheim.fr>; .Benfeld Patricia <patricia.hurstel@ville-de-benfeld.fr>; .Bernardswiller Stephanie <mairie.secretariat@bernardswiller.fr>; .Bischoffsheim Elisabeth <financiers.lutz@bischoffsheim.fr>; .Boersch Aurélie <aurelie@boersch.net>; .Boersch Florence <florence@boersch.net>; .Bolsenheim Christine <mairie.bolsenheim@wanadoo.fr>; .Boofzheim Martine <martine.allenbach@boofzheim.fr>; .Breuschwickersheim Nathalie <nathalie.caquelin@breuschwickersheim.fr>; .Dachstein Christelle <christelle.schott@dachstein.fr>; .Daubensand Rachel <mairie@daubensand.com>; .Diebolsheim Régine <mairie.diebolsheim@estvideo.fr>; .Dinsheim Anne <anne.kraut@dinsheim-sur-bruche.fr>; .Duppigheim Aurélie <aurelie.beutel@duppigheim.fr>; .Duttlenheim Jocelyne <jocelyne.groise@duttlenheim.fr>; .Duttlenheim Geoffroy <geoffroy.brunnenstein@duttlenheim.fr>; .Entzheim Estelle <e.monpeyssen@entzheim.fr>; .Entzheim Sébastien <s.laeng@entzheim.fr>; .Ergersheim Stéphanie <mairie@ergersheim.fr>; .Erstein Isabelle <isabelle.scheuer@ville-erstein.fr>; .Erstein Claudine <claudine.klein@ville-erstein.fr>; .Erstein Françoise <francoise.meurant@ville-erstein.fr>; .Erstein Nadège <nadege.trambly@ville-erstein.fr>; .Eschau Yannick <yannick.hervet@eschau.fr>; .Friesenheim Frédérique <mairie@friesenheim.fr>; .Gerstheim Claudine <dgs@gerstheim.fr>; .Geispolsheim Alienor <comptabilite@geispolsheim.fr>; .Gerstheim Colin <compta@gerstheim.fr>; .Grendelbruch Mélanie <mairie@grendelbruch.fr>; .Gresswiller Danielle <mairie@gresswiller.fr>; .Griesheim Myriam Burel <myriam.burel@griesheim.fr>; .Griesheim AF Yann Roussel <yann.roussel@griesheim.fr>; .Hangenbieten Laurie <l.menard@hangenbieten.fr>; .Hangenbieten Sophie <s.foessel@hangenbieten.fr>; .Heiligenberg Eddie <mairie@heiligenberg.fr>; .Herbsheim Lucie <mairie@herbsheim.fr>; .Hindisheim Anaïs <mairie@hindisheim.fr>; .Hipsheim Chloé <accueil@mairiehipsheim.fr>; .Holtzheim Perianen-Aurokium <dgs.perianen@holtzheim.fr>; .Holtzheim Marion <marion.schwigg@holtzheim.fr>; .Huttenheim <mairie@huttenheim.fr>; .Ichtratzheim Sylvie <mairie@ichtratzheim.fr>; .Dorlisheim Maud <MaudGROSSKOST@dorlisheim.fr>; .Blaesheim Annie <annie.mack-meier@blaesheim.fr>; .Altorf Véronique <direction@altorf.fr>

**Objet :** documents budgétaires

Bonjour,

Une petite récap pour les documents budgétaires qui vont très très bientôt nous être adressés

Par mail, il faut nous transmettre :

- un fichier par délibération exécutoire ( CA, CDG, BP, Affectation des Résultats )
- le CA en xml